

Département
Indre et Loire

◆◆◆◆

Arrondissement
Tours
St Martin Le Beau



Date d'envoi de la convocation
09 avril 2021

Elus en exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 2
Votants : 22

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSE, M. Gwendal MOULIN, Mme Christine POIRIER, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laetitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU (arrivé à 18h40), M. Guillaume LELANDAIS, Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents représentés : M. Laurent BERGER ayant donné pouvoir à Mme Danielle BROCHARD, Mme Caroline DEMAISON ayant donné pouvoir à Mme Marie PILLEBOUE

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU

Secrétaire de séance : M. Denis GIRAUD

Diffusion Original : Registre / Copie : Finances

DL 2021-04-14-8-8 : Budget principal de la Ville - Vote des taux pour 2021

A partir de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de taxe d'habitation, mais se voient transférer la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) s'appliquera pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation.

Du fait de cette réforme, les communes doivent donc voter un nouveau taux de référence 2021 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), selon la règle suivante :

Taux TFPB communal 2020 (soit 21,38% pour la commune de Saint-Martin-Le-Beau)
+ Taux TFPB départemental 2020 (soit 16,48% pour le département d'Indre-et-Loire)
= Nouveau taux de référence TFPB 2021 pour la commune = 37,86%

Pour mémoire, taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 57,41%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- DE VOTER les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 de la façon suivante :
Nouveau taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties = 37,86%
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties = 57,41%

Saint-Martin-le Beau, le 15 avril 2021

Pour extrait, certifié conforme

Certifié exécutoire
Compte tenu
De la publication le 15/04/2021
Alain SCHNEL
Maire

Alain SCHNEL
Maire



Accusé de réception en préfecture
037-213702251-20210414-DL2021041488-AI
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

DL 2021-04-14-8-8